



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Poids des cartables - développement des manuels scolaires sous format numérique

Question écrite n° 1301

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question du poids des cartables et ses conséquences sur la santé des enfants. Le problème bien connu du poids des cartables revient systématiquement à la rentrée. Une étude menée en 2013 par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) montrait qu'en moyenne un cartable pèse 8,5 kg. Or les professionnels de santé considèrent qu'un cartable ne devrait pas excéder 10 % du poids de l'enfant, soit en moyenne 3,4 kg pour un élève de 11 ans et 4,4 kg pour un élève de 13 ans. Depuis quelques années, les tablettes tactiles font leur apparition dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées). Des expérimentations ont été menées et de nouvelles pratiques pédagogiques ont vu le jour. Désormais, l'utilisation de manuels scolaires sous format numérique pourrait donc être explorée pour alléger le poids du cartable. Il souhaiterait savoir s'il est envisagé de développer des manuels scolaires sous format numérique et connaître l'intention du Gouvernement pour remédier à la question des cartables trop lourds.

Texte de la réponse

L'allègement du poids des cartables constitue un enjeu important pour la santé et le bien-être des élèves. Il renvoie par ailleurs au sujet, plus large, de la transformation du système éducatif dans le contexte de développement des technologies numériques. La diffusion et l'usage croissants d'équipements numériques portables, le cas échéant soutenus financièrement par les institutions publiques, comme par exemple l'Etat et les départements dans le cadre du 2ème programme gouvernemental d'investissements d'avenir (PIA), représentent un levier d'allègement des cartables. Par ailleurs, les banques de ressources numériques éducatives (BRNE) gratuitement mises à disposition de 245 000 enseignants et 4,8 millions d'élèves permettent d'accéder, en ligne ou hors ligne, à des milliers de ressources pédagogiques en français, mathématiques, histoire-géographie, sciences (physique-chimie et sciences et vie de la terre), technologie ou encore langues vivantes (anglais, allemand, espagnol). Leur déploiement s'est poursuivi en 2018. Les marchés en cours, passés avec des éditeurs et des startups sélectionnés, couvrent actuellement les cycles 3 et 4 d'enseignement (de la classe de CM1 à la classe de 3e). Des BRNE portant sur le cycle 2 (du CP au CE2) et l'année de seconde, en français et en mathématiques, vont être déployées en 2019. Ces nouveaux outils pédagogiques dématérialisés sont de nature à très significativement et de manière croissante participer à la diminution du poids des documents (livres, cahiers,...) transportés par les élèves. Au lycée, des mesures particulièrement ambitieuses ont été lancées, par les collectivités territoriales en partenariat avec les services de l'Education nationale, pour dématérialiser totalement les manuels scolaires dans la région Grand Est, dans le cadre du projet "Lycées 4.0". Ces ressources numériques sont accessibles par les espaces numériques de travail (ENT) des établissements. En 2020, les 455 lycées du Grand Est bénéficieront de cette transformation. Plus largement, des travaux sont menés avec les éditeurs de manuels pour que leurs offres prennent plus systématiquement en compte la nécessité de l'allègement du poids des cartables. Enfin, les installations matérielles au sein des établissements scolaires constituent un levier d'action à la disposition des équipes éducatives pour limiter l'impact quotidien du transport de leurs ouvrages et documents de travail par les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1301

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2017](#), page 4519

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11054